



# L'emprunt : un bon moyen de financer les investissements de sa collectivité ?

Philippe ROGIER

Directeur du Crédit

ADM54  
22 mars 2022  
Webinaire





ADM54

# Partie 1

- Comment financer les investissements de sa collectivité ? Pourquoi recourir à l'emprunt ?
- Comment le banquier analyse les comptes d'une commune ? Comment déterminer sa capacité d'emprunt ?

# Qu'est-ce que le baromètre de la santé financière des collectivités ?

Une étude sur la santé financière des collectivités

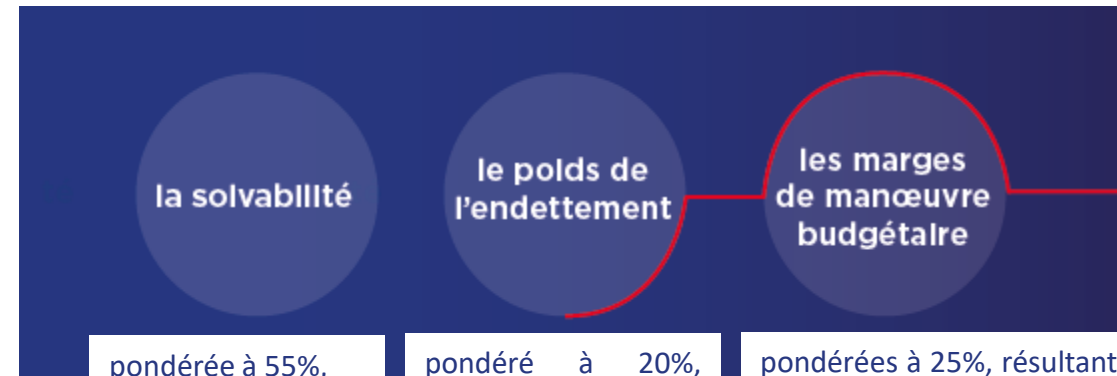
## EN S'APPUYANT SUR LE MÉCANISME DE SCORING UTILISÉ PAR L'AFL



Les ratios financiers retenus sont calculés **en consolidant les données financières** publiées par la DGFIP **sur les budgets principaux et des budgets annexes** chaque année.

Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » entre 1 et 7. Cette note repose sur les trois critères suivants :



pondérée à 55%, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%).

pondéré à 20%, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%).

pondérées à 25%, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).

# Exemple de fiche-notation de l'AFL



## FICHE DE NOTATION

Nom :

Siren :

Population (hab.) : 105 184

Périmètre de notation : 1BP + 4BA

Source : Comptes de gestion

Millésime : 2019

### NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDÉE

	Valeurs	Score
<b>Solvabilité</b>		
Épargne brute / Remboursement structurel du capital*	1,38	5,49
Épargne brute / Remboursement structurel du capital**	4,13	1,00
Taux d'épargne brute*	2,59%	7,00
Taux d'épargne brute**	4,68%	7,00
<b>Endettement</b>		
Capacité de désendettement (en années)*	25,58	7,00
Capacité de désendettement (en années)**	10,28	4,08
Taux d'endettement*	66,23%	2,81
Taux d'endettement**	48,11%	1,91
<b>Marges de manoeuvre budgétaires</b>		
Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement*	2,81%	1,00
Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux*	5,39%	6,88
Capacité de désendettement avec +10% de charge nette des investissements**	9,90	3,97
Taux d'endettement avec +10% de la charge nette des investissements**	46,36%	1,82

\* : Dernière année

\*\* : Moyenne 5 ans

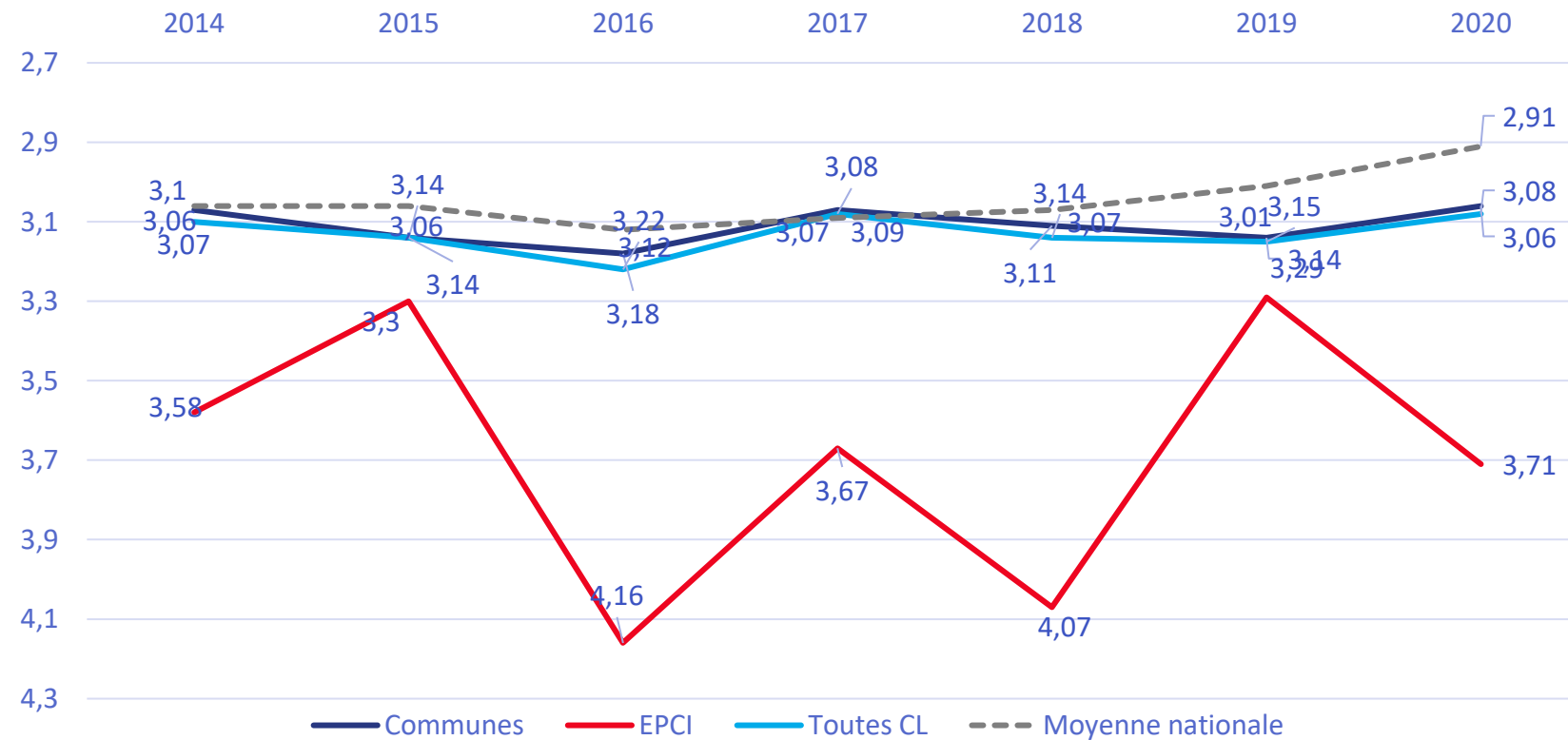
4,68

### AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En K EUR	Valeurs	Valeurs	Valeurs	Valeurs	Valeurs
	2019	2018	2017	2016	2015
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	103 024	101 817	94 344	102 725	81 076
dont Ressources fiscales à pouvoir de taux	28 888	27 834	26 878	31 139	30 692
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	100 356	95 945	90 140	100 055	73 882
dont Frais financiers	963	1 031	724	550	456
Épargne brute	2 667	5 871	4 204	2 670	7 193
Remboursement structurel de la dette	1 936	1 132	862	850	690
Annuité de dette	2 899	2 163	1 586	1 401	1 146
Charge nette des investissements	13 115	17 599	23 634	22 884	7 307
Encours de dette au 31/12/n	68 236	62 114	50 647	32 147	19 202
Recettes d'emprunts (16)	8 057	12 000	19 362	16 094	5 954

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Locala, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Locala ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Locala.

# Moyenne des notes financières des collectivités par année



**3,08<sub>/7</sub>**

C'est la note financière moyenne des collectivités de la Meurthe-et-Moselle en 2020.  
(vs 2,91 pour la moyenne nationale)



**3,06<sub>/7</sub>**

C'est la note financière moyenne des communes de la Meurthe-et-Moselle en 2020.



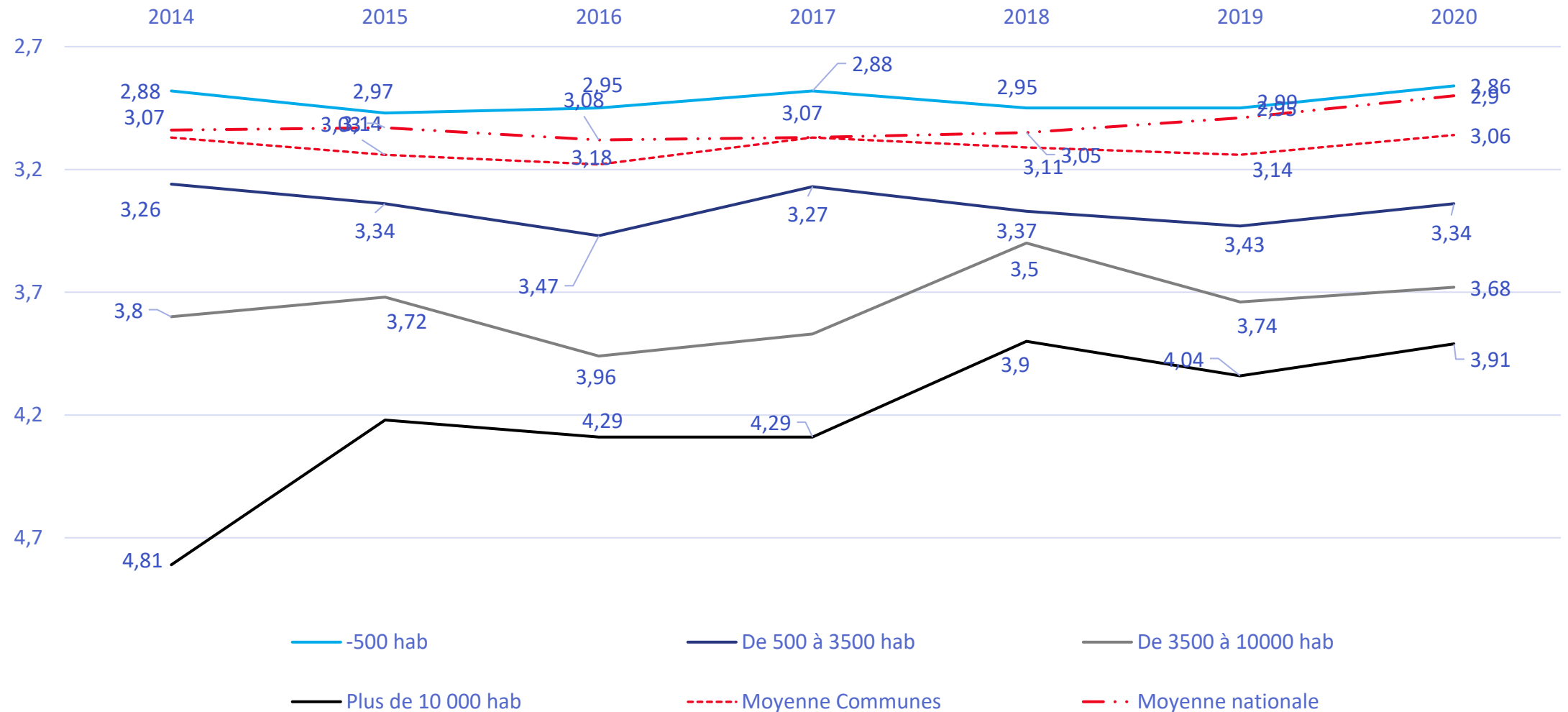
**3,71<sub>/7</sub>**

C'est la note financière moyenne des intercommunalités de la Meurthe-et-Moselle en 2020.

*\*Moyenne toutes CL intégrant aussi la note du Département*

*\*Moyenne EPCI intégrant CC/ CA / Métropoles / CU / EPT le cas échéant*

# Moyenne des notes financières des communes par strate démographique par année



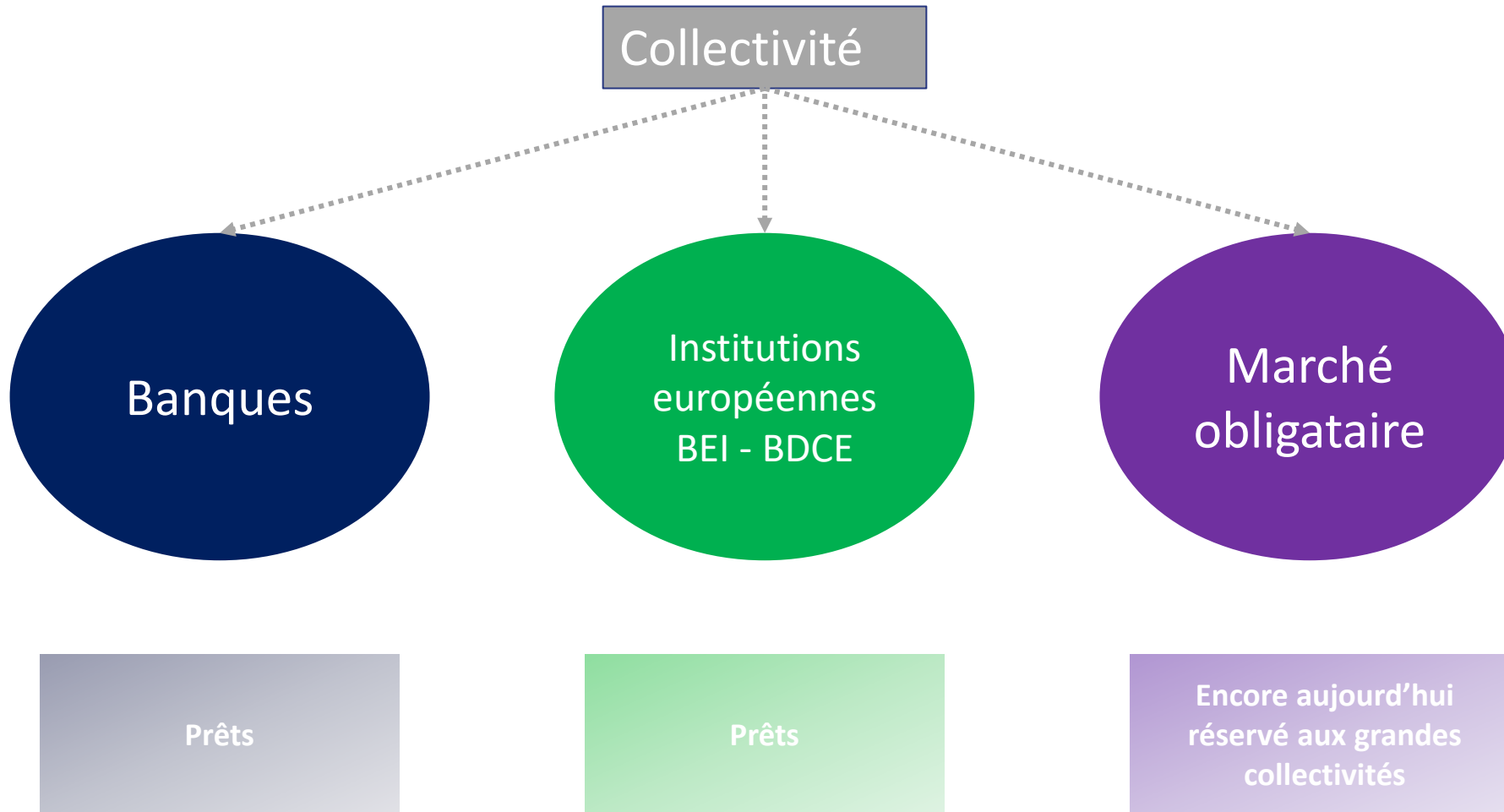


ADM54

## Partie 2

- Qui peut me prêter de l'argent ?  
Comment solliciter un emprunt auprès d'une banque ? Que faut-il transmettre comme information ?  
Comment analyser les offres ?
- Qui est compétent pour décider de souscrire un emprunt ?
- Quelle différence entre emprunt et ligne de trésorerie / entre emprunt et garantie d'emprunt ?

# Les sources de financement





# Les acteurs bancaires français

Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

Les banques **privées**  
universelles



Les banques  
de l'État



La seule banque des  
**collectivités**



Banques **publiques**

# Les sources de financement

Estimation répartition 2021

Etablissement	Part de Marché nationale
Le Groupe CDC – La Banque postale	25%
BPCE (Caisses d'Epargne)	14%
Crédit Agricole	8%
AFL	6%
Obligataire	37%
BEI / BDCE/AFD	7%
Autres (banques étrangères, plateforme...)	3%

Source AFL  
Mars 2022

# Les banques publiques Européennes

## La Banque européenne d'investissement

- Financement direct de grands investissements :
  - Dès 25 millions d'euros
  - Financement d'un seul grand projet ou un programme d'investissement répondant à une ou plusieurs priorités de la BEI
- Accès décentralisé aux financements du Groupe BEI pour les projets de plus petite envergure :
  - Grâce relations banques commerciales
  - Grâce partenariat Caisse des Dépôts et consignations
- 4 priorités d'investissement
  - **infrastructure, innovation, environnement, PME**



## La Banque de développement du Conseil de l'Europe

- Construction en lien avec le Conseil de l'Europe (42 membres)
- Promotion cohésion et intégration **sociale** en Europe
- Expertise technique et financière pour des projets à caractère social :
  - Croissance inclusive
  - Soutien aux groupes vulnérables
  - Durabilité environnementale



# Les nouvelles sources de financement

---

## Les plateformes de financement citoyen participatif

- Ouverture par le décret n°2015-1670 du 16 décembre 2015, de l'accès direct au financement participatif pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- Quelques exemples de plateformes :
  - Lendosphère
  - Enerfip
  - Lendopolis
  - KissKissBankBank
  - Villiz
  - Collecticity



ADM54

## Partie 3

- De quoi dépend le taux d'intérêt ?  
Quelles différences entre taux fixe et taux variable ? Comment bien caler la durée d'un emprunt ?
- Comprendre les offres des banques
- Peut-on renégocier un emprunt ? Est-ce intéressant financièrement ?

# La construction des taux

Construction du taux	Agence France Locale	Banques commerciales	Banques d'Etat
<b>Coût de la liquidité</b> (en fonction des ressources)	Emissions obligataires <i>Conditions très compétitives (notation)</i>	Dépôts des clients (Entreprises/Particuliers) Emissions obligataires	Fonds d'épargne (Livret A) Fonds de retraite Dépôts des clients Emissions obligataires
<b>Marge de fonctionnement</b> (en fonction du modèle de rentabilité)	Frais fixes très réduits <i>(Modèle allégé)</i>	Frais fixes (réseau bancaire) Rémunération des actionnaires privés	Frais fixes (réseau bancaire) Rémunération des actionnaires
<b>Ajustement</b> (en fonction de la stratégie/politique commerciale)	<i>Sur décision du Conseil d'Administration (Collectivités actionnaires)</i>	<i>Arbitrage spécifique collectivité (pas de dépôt / pas de flux / 1 seul produit)</i>	Décisions / Orientations de l'Etat <i>(exemples : enveloppes fléchées)</i>
<b>Conditions financières</b>	Transparence Juste prix Offre pour tous	Compétitivité des conditions en fonction de la stratégie commerciale du Groupe	Compétitivité des conditions en fonction des politiques nationales

# Les produits bancaires

---

## 3 outils à la disposition des collectivités

### La ligne de trésorerie :

- Maximum 364 jours à taux fixe ou variable
- Non comptabilisées en Compte 16

### Le prêt relais :

- Durée moyenne : 2 à 3 ans (parfois 5 ans selon le prêteur)
- Utilisation : Attente de subventions, FCTVA ou produits de cessions
- Amortissement : in fine

### Le prêt moyen/long terme :

- Durée moyenne : 15 à 20 ans (parfois supérieure à 40 ans selon le prêteur)
  - Amortissement : linéaire, progressif, à la carte
  - Déblocage des fonds : une ou plusieurs dates contractuelles ou phase de mobilisation
-

# Les modes d'amortissement

---

## 3 modes

### Amortissement progressif

Cas particulier : le mode échéances constantes

>> amortissement du capital faible en début de prêt, puis de plus en plus important.

### Amortissement capital constant (linéaire)

On amortit le même montant en capital sur chaque période.

### Amortissement à la carte

Différé : possibilité de demander que le remboursement du capital n'intervienne pas en début de prêt mais plus tard.

Années blanches : possibilité de demander des périodes sans remboursement du capital.

**>> Plus on retarde le remboursement du capital, plus le taux se renchérit.**

---



# Profils

0,50%

Capital constant

	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéances
Période 1	3 000 000	<b>200 000</b>	<b>15 208</b>	<b>215 208</b>
Période 2	2 800 000	200 000	14 194	214 194
Période 3	2 600 000	200 000	13 217	213 217
Période 4	2 400 000	200 000	12 167	212 167
Période 5	2 200 000	200 000	11 153	211 153
Période 6	2 000 000	200 000	10 139	210 139
Période 7	1 800 000	200 000	9 150	209 150
Période 8	1 600 000	200 000	8 111	208 111
Période 9	1 400 000	200 000	7 097	207 097
Période 10	1 200 000	200 000	6 083	206 083
Période 11	1 000 000	200 000	5 083	205 083
Période 12	800 000	200 000	4 056	204 056
Période 13	600 000	200 000	3 042	203 042
Période 14	400 000	200 000	2 028	202 028
Période 15	200 000	200 000	1 017	201 017

Échéances constantes

	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéances
	3 000 000	<b>193 093</b>	<b>15 000</b>	<b>208 093</b>
	2 806 907	194 059	14 035	208 093
	2 612 848	195 029	13 064	208 093
	2 417 820	196 004	12 089	208 093
	2 221 816	196 984	11 109	208 093
	2 024 832	197 969	10 124	208 093
	1 826 863	198 959	9 134	208 093
	1 627 904	199 954	8 140	208 093
	1 427 950	200 953	7 140	208 093
	1 226 997	201 958	6 135	208 093
	1 025 039	202 968	5 125	208 093
	822 071	203 983	4 110	208 093
	618 088	205 003	3 090	208 093
	413 085	206 028	2 065	208 093
	207 058	207 058	1 035	208 093

# Les bases de calcul des taux

## 2 bases fréquemment utilisées

La base **Exact/360** dite « Nombre de jours exact »

Lorsque le taux est exprimé dans cette base, le calcul des intérêts par période s'effectue comme suit :

Taux \* Capital restant dû \* Nombre de jours exact de période / 360

Exemple :

CRD = 1ME

Taux = 0,75% trimestriel exact/360

Période du 21/03/21 au 21/06/21 [nombre de jours exact = 92 jours]

Intérêts de la période =  $0,75\% * 1\ 000\ 000 * 92 / 360 = 1\ 916,67\ €$

La base **30/360 ou exact/exact**

[= tous les mois sont considérés comme ayant 30 jours sans calcul exact]

Dans l'exemple, la période comporte 3 mois donc 90 jours :

Intérêts de la période =  $0,75\% * 1\ 000\ 000 * 90 / 360 = 1\ 875,00\ €$

**>> A taux équivalent, la base 30/360 est plus économique.**

# Focus prêt à taux variable

Les taux variables usuels :

**Euribor** (1,3,6 ou 12 Mois)

**€ster** (remplaçant de l'Eonia au 31/12/21)

Différentes formules proposées :

- (Euribor + Marge) flooré à 0

>> Le taux d'intérêt minimum est **0** (obligation légale) / Taux maximum inconnu

- Euribor + Marge (Euribor flooré à 0)

>> Le taux d'intérêt minimum est au niveau de la **Marge** / Taux maximum inconnu

- Euribor + Marge (Sans floor / Sans plafond)

>> Le taux d'intérêt minimum est **0** (obligation légale) / Taux maximum inconnu

- (Euribor + Marge) Plafonné

Dans ce type de formule, l'Euribor est souvent flooré à 0, la plafond sur l'ensemble de la formule permet de connaître le taux maximum de l'emprunt.

>> Le taux d'intérêt minimum est au niveau de la **Marge** / Taux maximum au plafond

**L'étude de la clause de remboursement anticipé (type d'indemnité/conditions) est impérative en parallèle des strictes conditions financières.**

# L'indemnité de remboursement par anticipation

---

Le remboursement par anticipation d'un prêt peut générer un coût pour la Banque >> le coût de remplacement des fonds sur la durée restant à couvrir.

La plupart des acteurs bancaires prévoit dans leur contrat une clause de remboursement par anticipation prévoyant le versement d'une indemnité.

Celle-ci peut être de 2 types :

- **Forfaitaire** (fixe ou dégressive) >> l'emprunteur, au moment du remboursement devra s'acquitter d'un % fixe et connu du capital restant dû.
- **Actuarielle** >> l'emprunteur va ici compenser strictement le coût supporté par la Banque, soit la différence entre le taux fixe d'origine du prêt et le taux au moment du remboursement du prêt sur la durée restant à couvrir.

Très synthétiquement :

- Si les taux ont augmenté, pas d'indemnité
- Si les taux ont baissé, versement d'une indemnité

# Exemples de la compétitivité de l'AFL sur des consultations en 2021

	Prêt moyen long terme	
	Taux AFL	Taux concurrence
<b>Prêt sur 10 ans</b> (décembre 2021)	0,36%	Entre 0,51% et 0,69%
<b>Prêt sur 15 ans</b> (décembre 2021)	0,56%	Entre 0,73% et 0,90%
<b>Prêt sur 25 ans</b> (avril 2021)	0,97%	1,28%

	Prêt relais (in fine)	
	Taux AFL	Taux concurrence
<b>Prêt sur 2 ans</b> (avril 2021)	0,15%	Entre 0,51% et 0,62%

# Partie 4

## Présentation de l'AFL

ADM54



# Qu'est ce que l'AFL ?

---

Votre banque 100% publique, créée par et pour les collectivités.

2013

Création par la mobilisation de 11 collectivités fondatrices

Bientôt 500 collectivités actionnaires

Retenue dans 80% des consultations

Des prêts jusque 40 ans

+ 5 milliards de crédits octroyés

Assurant à ses collectivités actionnaires :

Un appui en ingénierie financière sur demande et sur mesure, adapté à la diversité du monde local français.

**Autonomie**

Vis-à-vis du monde bancaire traditionnel.

Complémentaire au financement obligatoire direct réservé à quelques grandes collectivités.

**Sécurisation**

De l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.

**Optimisation**

Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficacité du marché obligataire et au modèle opérationnel.

# Ce qu'il faut retenir (Vue au 31 déc 2021)

---



**496**  
Collectivités  
actionnaires



**20%**  
Part de la dette de nos  
membres dans la dette  
locale française



Plus de  
**5,5 Mds**  
de crédits octroyés  
depuis 2015



Plus de  
**1 300**  
contrats de crédit  
signés depuis  
2015



**Plus de  
240 M€**  
de capital promis  
(par les collectivités  
membres)



**35 salariés**  
L'équipe de l'AFL  
basée à Lyon



Près de  
**7 Mds€**  
empruntés auprès  
d'investisseurs français  
et internationaux.



**1 Md€**  
de crédits  
octroyés en 2020



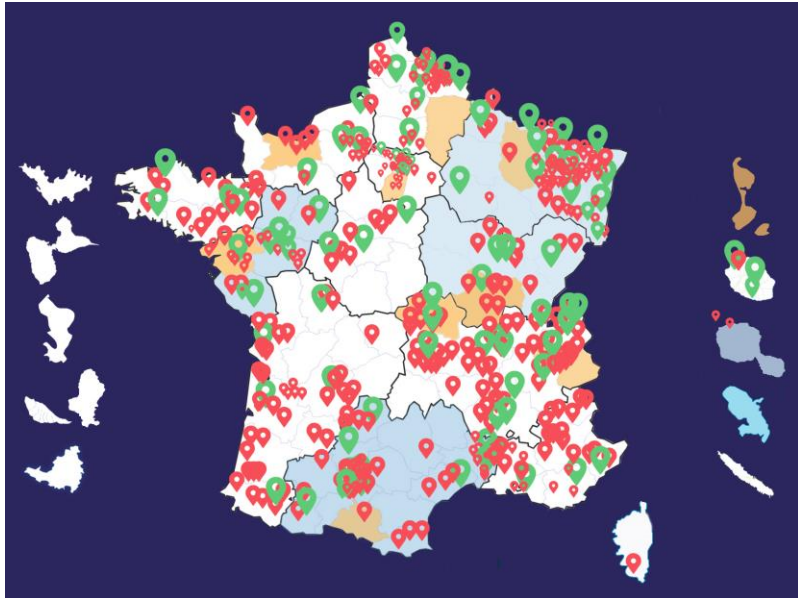
Près de  
**40%**  
de part de marché  
chez nos coll. loc  
membres (2021)



# Pour quelles collectivités ?

Vue au 28 déc. 2021

## Répartition géographique de nos membres



Notre plus petit membre :  
Vennezey (54) : 51 hab

Notre plus grand membre :  
Région Nouvelle Aquitaine : 6 M hab

496

Collectivités actionnaires

4

Régions

Pays de la Loire  
Occitanie  
Grand Est  
Bourgogne Franche Comté

10

Départements

Aisne – Ariège - Allier – Loire  
Atlantique – Calvados - Meuse  
Saône-et-Loire - Savoie  
Essonne - Seine-Saint-Denis

107

EPCI

2

Collectivités  
d'outre-mer

373

Communes

dont

60%

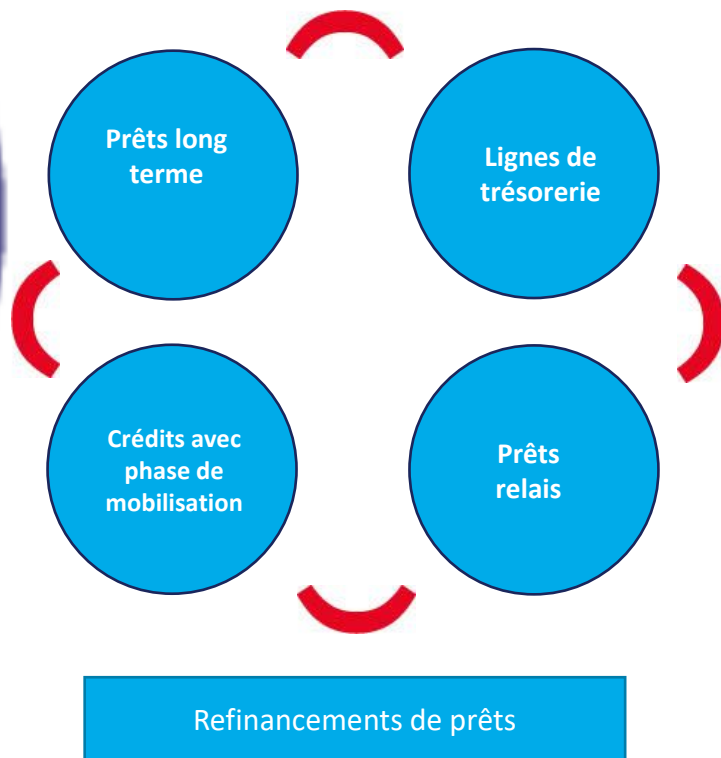
De communes de – de  
3500 habitants

47%

De communes de – de  
2000 habitants

# Quels types de prêts l'AFL propose-t-elle ?

## Une gamme de financement complète



11 000 €

**Le plus petit prêt octroyé**  
(Commune de Mouacourt)

Aucun montant minimal de prêt

**Le plus gros crédit octroyé**  
(Région Occitanie et Département Loire-Atlantique)

50 M €

Pas de commission

Pas de frais de dossier

*Hors lignes de trésorerie*

La durée moyenne des crédits :  
**16,5 ans**

Le crédit le plus long :  
**42 ans**

# Le Conseil d'Administration de l'AFL



**PIA IMBS**

PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION



**SACHA BRIAND**

VICE-PRÉSIDENT DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE

## 📍 Régions:

- 📍 Stéphane BERARD, Occitanie
- 📍 Laurent DEJOIE, Pays-de-la-Loire



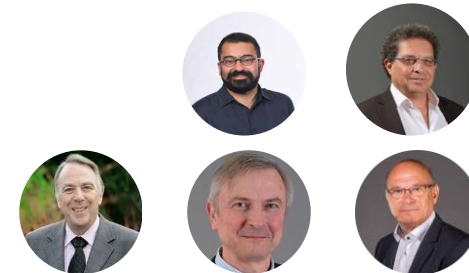
## 📍 Départements:

- 📍 Luc BERTHOUD, Savoie
- 📍 Nicolas SAMSOEN, Essonne
- 📍 Daniel GUIRAUD, Seine-Saint-Denis



## 📍 EPCI:

- 📍 Syamak AGHA BABAEI, Métropole de Strasbourg
- 📍 Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- 📍 Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- 📍 Michel COLIN, Métropole de Lille
- 📍 Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération



## 📍 Communes:

- 📍 Jérôme PASCO, Conches-en-Ouche
- 📍 Hakim SABRI, Grenoble
- 📍 En cours de renouvellement



# L'AFL, qu'est-ce que c'est ?

---



# L'AFL un partenaire évident de l'ANCT : Une émanation des collectivités

L'AFL déjà partenaire des différentes associations d'élus

Expertise et offres de financements de l'AFL « sur mesure » adaptées à l'ensemble des collectivités

Accompagnement des collectivités par l'AFL dans le cadre des programmes nationaux territorialisés portés par l'ANCT

Participation à la réduction des inégalités entre les territoires

Positionnement aux côtés et en complémentarité des autres opérateurs bancaires publics



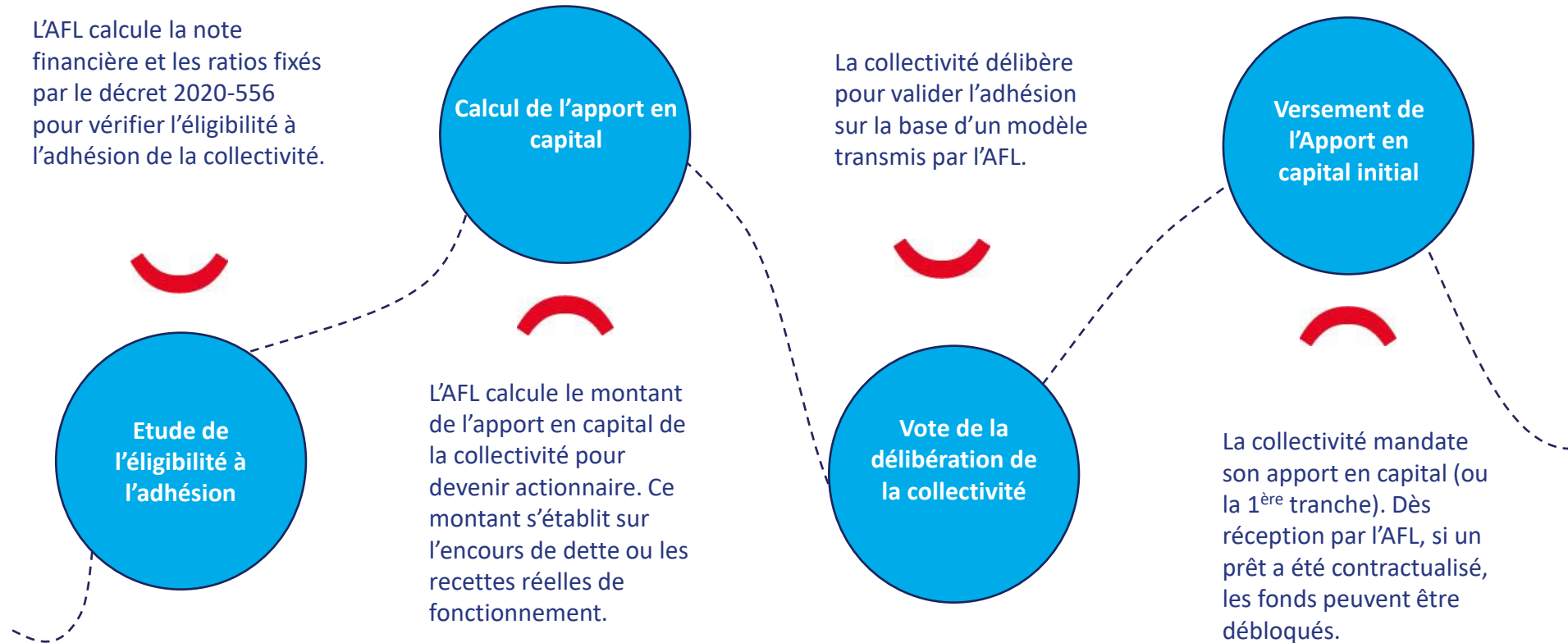
Convention de partenariat signée en novembre 2020  
Pour trois années

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Convention de partenariat  
AFL-ADM-Préfecture

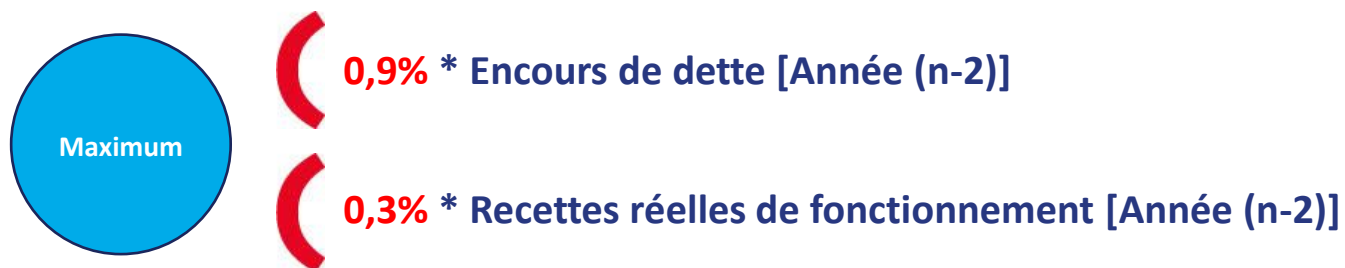
# Le chemin de l'adhésion

---



# Apport en capital – Versement classique

---




L'Année dite de référence est l'année (n-2). Dans le cas d'un ACI Dette, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi (n-1), n et (n+1). Le montant global de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital peut être versé sur **1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs**.

L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :

- Une exigence réglementaire : la bonne dimension des fonds propres de l'Agence pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euro par an en rythme de croisière.
- Une volonté de cohérence : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur de nos actionnaires.
- Une volonté d'équité : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule  $[0.9% * \text{Encours de dette}]$  est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt futur. La formule  $[0.3% * \text{RRF}]$  a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.



Merci pour votre  
attention !

Pour toute demande :  
[adhesion@afl-banque.fr](mailto:adhesion@afl-banque.fr)

[philippe.rogier@afl-banque.fr](mailto:philippe.rogier@afl-banque.fr)  
06 30 55 50 62

